

L'éducation au Canada

6.1

Expansion du niveau postsecondaire

6.1.1

Stimulés par l'arrivée des derniers élèves nés durant l'explosion démographique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et par la tendance chez un nombre accru d'élèves à prolonger leurs études, les effectifs du niveau postsecondaire ont accusé une progression modeste vers la fin des années 70, alors qu'aux niveaux inférieurs la clientèle scolaire diminuait. Les effectifs postsecondaires se sont stabilisés dans les universités, alors que dans les collèges communautaires et les établissements de formation professionnelle ils étaient en hausse. Un plus grand nombre d'élèves a terminé des études secondaires, et environ 60% de ces diplômés se sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

Les effectifs au niveau primaire-secondaire se situaient à 5,374,000 en 1977-78, soit un recul de 2% par rapport à l'année précédente et d'un demi-million au chiffre record de 1970-71. La baisse de la natalité depuis 1960 a entraîné une diminution brutale de la clientèle scolaire à chaque niveau à mesure que les enfants prenaient de l'âge.

Le nombre des enseignants à temps plein au niveau primaire-secondaire est tombé de 278,300 en 1972-73 à 259,500 en 1977-78. Toutefois, comme le personnel enseignant n'a pas diminué aussi rapidement que les effectifs, on observe chaque année un nombre moins élevé d'élèves par rapport au nombre d'enseignants.

Par contre, le nombre des enseignants à temps plein au niveau postsecondaire a doublé au cours de la décennie 1968-78. Il s'est accru à la fois dans les universités et dans les établissements non universitaires, mais plus rapidement dans ces derniers en raison de la progression des effectifs.

Les dépenses d'enseignement de la maternelle à l'université s'élevaient à \$15 milliards en 1976-77, et selon les estimations le chiffre pour 1977-78 serait de \$17.1 milliards. Sur le montant total dépensé en 1977-78, \$11.4 milliards étaient destinés à l'enseignement primaire-secondaire, \$3.3 milliards aux universités, \$1.3 milliard aux établissements non universitaires, et \$1.1 milliard à la formation professionnelle.

Histoire de l'enseignement

6.1.2

Les premières formes organisées d'enseignement dans le territoire appelé à devenir le Canada sont régies par l'église. Québec est fondée à titre de colonie de la France en 1608 et la première école ouvre peu après, mais ce n'est qu'en 1824 que le Québec adopte une loi concernant l'enseignement. La Nouvelle-Écosse l'a déjà fait en 1766, puis le Nouveau-Brunswick en 1802 et l'Ontario en 1807. Aux premiers niveaux cependant, l'enseignement demeure sous la domination de l'église jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Au cours des années 1840 et 1850 un système public d'enseignement se développe au Québec (Est du Canada), complété par des écoles et des collèges catholiques romains. A la même époque, l'Ontario (Ouest du Canada) établit également un système public, de même que les provinces Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, avant la Confédération il est dispensé par des établissements privés, confessionnels pour la plupart.

Responsabilité constitutionnelle. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adopté par le Parlement britannique en 1867, unit quatre provinces, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'article 93 de l'Acte stipule que l'enseignement relève «exclusivement» de chaque province, confirmant ainsi les variations qui existent déjà d'un système à l'autre. A mesure que d'autres provinces se joignent à la Confédération (Manitoba 1870, Colombie-Britannique 1871, Île-du-Prince-Édouard 1873, Saskatchewan et Alberta 1905 et Terre-Neuve 1949), les dispositions de l'article 93 sont réaffirmées.